

COMMUNE DE ST BENOIT LA FORET

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le premier du mois de juillet, à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de ST BENOIT LA FORET, sous la présidence de M. Didier GUILBAULT, Maire.

PRESENTS : MM. GUILBAULT – BENOIST – MOUTARDIER – CASSAGNE – AUPETIT – FIE – Mmes PERIN-BESNARD – THEVES – PACHET – SANTERRE – PERRIGAULT

EXCUSES : Mme JAILLOUX – M. CARRE donne pouvoir à M. GUILBAULT

ABSENTS : MM. SWIATKIEWIEZ - DAUDIN

Secrétaire de séance : M. Thierry BENOIST

--=oOo=--

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

M. le Maire ouvre ensuite la séance en présentant les activités économiques développées par la communauté de communes.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération en date du 3 avril dernier, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Ont été élus : trois délégués titulaires et deux suppléants.

M. le Maire précise que l'article 22 du Code des marchés publics prévoit que la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de moins de 3 200 habitants, de trois délégués titulaires et d'un nombre égal de suppléants.

M. le Maire propose donc d'annuler la délibération du 3 avril 2008 et de procéder à l'élection des délégués de la commission d'appel d'offres, laquelle est composée par le maire ou son représentant, président de droit et par trois membres titulaires et trois suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste de candidats pour les membres titulaires :

- MM. CARRE – BENOIST – FIE

Liste de candidats pour les membres suppléants :

- Mr. MOUTARDIER – Mmes PERRIGAULT – PERIN-BESNARD

Le conseil municipal, après vote à bulletin secret, élit :

. membres titulaires : 12 pour

MM. CARRE – BENOIST – FIE

. membres suppléants : 12 pour

Mr. MOUTARDIER – Mmes PERRIGAULT – PERIN-BESNARD.

GESTION FORET COMMUNALE – ADHESION A LA MARQUE « PEFC »

M. le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la gestion durable de la forêt communale, d'adhérer, pour 5 ans, à la marque « PEFC » (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), et commente les grandes lignes du cahier des charges ainsi que les avantages pour le propriétaire forestier à s'engager dans cette politique d'exploitation forestière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion de la commune, pour 5 ans, à la certification de la marque « PEFC » sur une surface boisée de 233 ha.
- S'engage à régler la cotisation due pour 5 ans, soit 159.80 €.

SUBVENTIONS 2008

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des chasseurs de St Benoît-la-Forêt : 300 €
- Frisbee en Rabelaisie : 150 €
- Coopérative scolaire de St Benoît-la-Forêt : 959 €.

CORRESPONDANCES DIVERSES

- remerciements des époux PACHET à l'occasion de leurs noces d'or.
- ONF – sollicite une subvention de 100 € pour l'accueil du public en forêt domaniale de Chinon – avis défavorable
- SNCF – informe de la réalisation de travaux sur la voie ferrée du 7 juillet au 23 août prochain.
- DDE Tours – indique que la demande communale pour le maintien de la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 751, à l'intersection des RD 139 et VC 336, est du ressort du conseil général, gestionnaire de la voie.
- Téléthon 2008 – la commune s'associera à cette à cette action.
- Aventuraid-VTT 37 – Joué-les-Tours – organise une randonnée VTT le dimanche 14 septembre prochain, les parcours passent sur la commune.

CLUB DE TENNIS

Les membres du club de tennis ont décidé de dissoudre l'association. La clôture des comptes fait ressortir un solde positif de 1 625 €.

Sur proposition de la présidente de l'association, les membres ont accepté de faire don à la commune de la totalité du solde et que celui-ci soit dédié à la réalisation d'un éclairage public du terrain des Perrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le don de 1 625 €,
- autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant
- dit que la somme reçue sera entièrement dédiée à la réalisation d'un éclairage public du terrain des « Perrées ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Maire,